



Saint Pryvé Rando
Maison des Associations – place de la Belle Arche
45750 ST PRYVE ST MESMIN
n° affiliation 06130

Compte-rendu

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE saison 2024-2025 réunie le 28 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants et émargement
- Bilan de l'exercice 2024/2025
- Présentation et vote du rapport d'activité
- Présentation des comptes
- Présentation rapport du vérificateur aux comptes
- Approbation des comptes
- Renouvellement du vérificateur aux comptes
- Présentation des objectifs 2025/2026
- Présentation et vote du budget prévisionnel
- Proposition et vote du montant de l'adhésion 2026/2027
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Présentation candidats
- Vote
- Points et questions divers
- Clôture de l'AG autour du verre de l'amitié

présents : 31

représentés : 8

ouverture de la séance à 18h30

BILAN DE L'EXERCICE 2023/2024

Rapport d'activité 2024/2025

- Adhésions

Femmes 33 - 60 % Hommes 21 - 40 %

soit un total de 53 adhérents

dont 3 personnes licenciées dans un autre club contre 56 adhérents pour la saison 2023/2024

Age moyen : 70 ans

- Activités

- Randonnées
 - Randonnées du dimanche : 19
 - Balades du dimanche : 23 dont 4 le dimanche après midi
 - Balades du mercredi : 18
 - soit un total de 60 (*moyenne de 11 randonneurs / sortie*)
 - dont participation à la Marche Rose organisée par la Mairie de St Pryvé St Mesmin avec le concours de ST PRYVE RANDO pour les circuits et le balisage (5 personnes)
 - Participation à des sorties FFRandonnée : 3
 - Sorties :
 - 3 sur la journée (Paucourt, Yèvre le Chatel, Ouzouer s/Loire)
 - quelques visites (*vitrailliste, château de Yèvre*)
 - balade de « Noël » avec visite du château de La Ferté St Aubin offerte par le club ST PRYVE RANDO
 - 1 séjour sur la Côté d'Opale début octobre 2024 (23 participants)
 - 1 séjour raquettes à Peisey Nancroy début mars 2025 (16 participants)
 - 10 340 km cumulés parcourus (*contre 9 468 km l'an passé*)
 - 19 accompagnateurs (*contre 16 l'an passé*)
 - Formation lecture de carte : 2 participantes
 - Formation aux logiciels de cartographie numérique : 2 participantes
 - Formation PSC1 : 2 participantes
 - Réunions
 - Réunions de CA : 2
 - Réunions de préparation du programme : 3
 - AG ST PRYVE RANDO
 - 1 AG et 1 réunion des responsables d'associations du Comité Départemental
 - Réunions Marche Rose : 1
 - FORUM des associations

Le bilan de l'activité de l'exercice 2024/2025 est approuvé l'unanimité

Rapport des comptes 2024/2025
présenté par la Trésorière, Brigitte Engelric

BILAN "Saint-Pryvé Rando" 2024_2025 (1/09/2024 - 31/08/2025)		
CHARGES		PRODUITS
60 - Achat	180,00 €	70 - Vente de produits 21 007,12 €
Formations PSC1	120,00 €	Séjour Côte d'Opale (23 p.) 9 642,56 €
Formation lecture cartes et cartographie numérique	60,00 €	Séjour Raquettes 10 944,06 €
Autres formations		Sortie annuelle - NOEL 252,50 €
Fournitures (papier, encre...)		Sorties diverses (a) 168,00 €
601 - Prestations services, WE/Séjours	21 723,60 €	74 - Subventions d'exploitation 441,86 €
Séjour Côte d'Opale (23 p.)	9 709,26 €	Commune 100,00 €
Séjour Raquettes (16p.)	11 006,60 €	Dept 233,20 €
Pot AG	38,24 €	Crédit Mutuel 48,66 €
Chandeleur	0,00 €	Financement formation 60,00 €
Sortie annuelle - NOEL	595,00 €	Divers
Inscription marches FFRP	106,50 €	
Sorties diverses (a)	168,00 €	
Dédommagement forfaitaire pour absence partielle au séjour raquettes	100,00 €	
61 - Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante 1 950,60 €
Assurance		Cotisations 424,00 €
Documentation		Licences FFR 1 486,60 €
		Abonnement Passion Rando 40,00 €
62 - Autres services extérieurs	2 184,24 €	76 - Produits financiers 94,79 €
Licences FFR	1 486,60 €	Intérêts livret d'épargne 94,79 €
Cotisation affiliation FFR (b)	60,00 €	
Abonnements Passion Rando	40,00 €	
Hébergement site internet + Nom du Domaine (GANDI)	208,78 €	
Déplacements, missions (c)		
Frais de prospection sorties	320,20 €	
Frais postaux		
Services bancaires (ECM Asso) (d)	48,66 €	
Don (Framasoft)	20,00 €	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	24 087,84 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS 23 494,37 €
86 - Emplois des contributions volontaires	3 375,00 €	87 - Contributions volontaires en nature 3 375,00 €
Personnel bénévole (i)	2 665,00 €	Bénévolat (i) 2 665,00 €
Mise à disposition gratuite de biens (ii)	710,00 €	Prestation en nature (ii) 710,00 €
		Dons en nature
TOTAL DES CHARGES	27 462,84 €	TOTAL DES PRODUITS 26 869,37 €
Résultat 2024-2025	-593,47 €	

Trésorerie au 31 août 2025 :

Cpte courant :	891,09 €
Liv. Bleu :	2445,95€
Caisse :	35,07 €
soit au total 3 372,11 €	

Rapport du vérificateur aux comptes

Christian Duc (vérificateur aux comptes) indique qu'après vérification de l'ensemble des opérations enregistrées au journal avec les relevés bancaires, et leur ventilation par poste de recette ou dépense, il déclare les comptes SPR pour l'exercice 2024/2025 conformes aux documents fournis.

Il en ressort pour l'exercice 2024/2025 :

- un résultat négatif de : 593,47 €,
- pour un total de produits de : 26 869,37 € et un total de dépenses de : 27 462,84 €

Le rapport des comptes de l'exercice 2024/2025 est approuvé l'unanimité

OBJECTIFS 2024/2025

- Activités

- Faire connaître le club SPR (magazine C'Pryvé)
- A nouveau augmenter le nombre d'adhérents
à la création en 2015 : 55 avec une pointe à 56 en 2023/2024
2025/2026 : 43
(58 % de pryvatain(e)s – 42 % hors communes)
- **Augmenter le nombre d'accompagnateurs de randonnées/balades.**
A défaut, il y a un risque qu'il n'y ait pas de randonnée ou balade programmées certains dimanches ou mercredis
- Anticiper les renouvellements des membres du CA
- Promotion des formations
- **Améliorer la sécurité** lors des randonnées en étant visible en prévoyant le port d'un gilet jaune par le guide (qui est devant) et par une personne désignée « serre-fil ».
- Financiers
 - Équilibre budgétaire
 - Financement des formations

- Sorties

- Balade de Noël le dimanche 21 décembre suivi d'un repas au restaurant (lieu en cours d'étude)

A ce jour il n'y a aucun projet de sortie programmé pour la saison 2025/2026.

BUDGET PREVISIONNEL "Saint-Pryvé Rando" 2025 2026 (1/09/2025 - 31/08/2026)			
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	388,00 €		
Formations PSC1	180,00 €		
Formation lecture cartes et cartographie numérique	60,00 €		
Formation "correspondant tourisme"	128,00 €		
Fournitures (papier, encre...)	20,00 €		
601 - Prestations services, WE/Séjours	720,00 €	70 - Vente de produits	200,00 €
Pot AG	50,00 €	Sorties diverses (a)	200,00 €
Galette / Chandeleur	50,00 €		
Sortie annuelle	300,00 €		
Inscription marches FFRP	120,00 €		
Sorties diverses (a)	200,00 €		
61 - Services extérieurs	0,00 €	74 - Subventions d'exploitation	536,00 €
Assurance	0,00 €	Commune	100,00 €
Documentation	0,00 €	Dept	200,00 €
		Crédit Mutuel	50,00 €
		Financement formation	186,00 €
		Divers	
62 - Autres services extérieurs	2 130,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 920,00 €
Licences FFR	1 500,00 €	Cotisations	400,00 €
Cotisation affiliation FFR (b)	60,00 €	Licences FFR	1 500,00 €
Abonnements Passion Rando	20,00 €	Abonnement Passion Rando	20,00 €
Hébergement site internet + Nom du Domaine (GANDI)	300,00 €		
Déplacements, missions (c)	50,00 €		
Frais de prospection sorties	150,00 €		
Frais postaux	0,00 €		
Services bancaires (ECM Asso) (d)	50,00 €	76 - Produits financiers	95,00 €
Don	0,00 €	Intérêts livret d'épargne	95,00 €
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
Résultat			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	3 238,00 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	2 751,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires	3 375,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	3 375,00 €
Personnel bénévole (i)	2 665,00 €	Bénévolat (i)	2 665,00 €
Mise à disposition gratuite de biens (ii)	710,00 €	Prestation en nature (ii)	710,00 €
		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	6 613,00 €	TOTAL DES PRODUITS	6 126,00 €

Écart – 487,00 €

Les objectifs 2025/2026 et le budget prévisionnel 2025/2026
sont approuvés l'unanimité

COTISATION 2026/2027

Cotisation = Adhésion + Licence

Licence : proposition par la Fédération d'une augmentation de 2 €/an pendant 2 ans (avec une troisième année dont l'augmentation sera considérée au regard des besoins et des résultats budgétaires).

Les membres du CA proposent de maintenir la cotisation 2025/2026 à 8,00 €

Quelques adhérents présents proposent une augmentation de 2 €, ce qui passerait le montant de l'adhésion à 10 €.

Un vote à main levée fait ressortir 6 voix favorable à une augmentation de l'adhésion et une majorité favorable au maintien à 8 €.

Le maintien de l'adhésion à 8,00 € est approuvé par la majorité

RENOUVELLEMENT du CONSEIL D'ADMINISTRATION & du VERIFICATEUR AUX COMPTES

Composition du CA 2024/2025

Sabine PAYEN	Présidente	renouvelable
Brigitte ENGELRIC	Trésorière	
Jocelyne GASNIER	Secrétaire	renouvelable
Jacques AUREGAN	Membre	
Daniel CORJON	Membre	renouvelable
Brigitte GAMBLIN	Membre	renouvelable
Caroline GIRAUT	Membre	

Candidats au CA

- Brigitte Gamblin
- Jocelyne GASNIER
- Patrice BERTET

Candidat au poste de vérificateur aux comptes

- Christian Duc

Les candidats présentés sont élus à l'unanimité

QUESTIONS & POINTS DIVERS

Les photos sont à envoyer à l'adresse stpryve.rando@gmail.com

Quelques rappels

- Utiliser les trottoirs et les accotements,
- lorsqu'il n'y a ni accotement, ni trottoir, marcher à gauche en file indienne,
- la traversée des rues s'effectuent sur les passages protégés et de préférence groupé
- « l'accompagnateur » veille à effectuer des regroupements si le groupe s'étale, ne repart pas immédiatement pour laisser souffler les derniers arrivants,
- chacun veille à ne pas laisser de déchets (papier, nourriture, etc.), rester sur les chemins balisés, ne pas faire de bruit pour ne pas perturber les animaux, ne pas cueillir de végétaux

Informations complémentaires sur le site <https://www.ffrandonnée.fr/>

Convention Fédération des Chasseurs & FFRandonnée « Vivons la nature ensemble »

Pour information ces 2 Fédérations ont signé une convention pour la période 2025 2028 précisant les règles de cohabitation entre chacune des parties (sécurité, protection de l'environnement, entretien des chemins, etc ...).

Il est attiré l'attention des randonneurs sur le respect des signalisations, notamment des panneaux « chasse en cours ». Les chasseurs s'engagent à les enlever dès l'action de chasse terminée.

Une réflexion sera engagée « sur la capacité à fournir des informations en matière de calendrier des pratiques au niveau local ».

Organisation de séjours et agrément tourisme

La parole est donnée à Brigitte Engelric et Jocelyne Gasnier

Depuis 2009, les Associations doivent détenir une Immatriculation Tourisme pour pouvoir organiser des séjours (séjour dès 1 nuitée) en respectant la loi en vigueur.

La Fédération Française Randonnée (FFR) avait jusqu'à aujourd'hui fait la sourde oreille mais la pression des agences de voyages se fait de plus en plus forte et quelques condamnations d'associations suite à des plaintes (d'agences de voyages ou de participants à des séjours) ont décidé la FFR à se faire immatriculer tourisme.

La FFR délègue cette immatriculation au Comité Régional ou Départemental. Ce Comité délègue à son tour l'immatriculation aux associations de randonnée qui en feront la demande et qui auront au moins un correspondant tourisme en leur sein (formation obligatoire).

Afin de se mettre en conformité avec la loi et éviter tout risque de condamnation du Président de l'association, plusieurs solutions sont envisageables :

* Ne plus organiser de séjour

* Faire appel à une agence de voyages pour un séjour « clé en mains » (*guide extérieur à faire intervenir*) avec paiement de chaque adhérent directement à l'agence. Le coût est assez élevé.

=> l'association n'intervient pas

* Organiser des séjours en « interne » comme aujourd’hui après avoir obtenu l’Extension de l’Immatriculation Tourisme (EIT) du Comité

=> Jocelyne GASNIER et Brigitte ENGELRIC de l’association Saint Pryvé Rando (SPR) ont suivi la formation « Correspondant Tourisme » le 21/11/2025

=> L’organisateur du séjour devra obligatoirement passer par un des correspondants tourisme qui sera en charge de respecter la procédure afférente à l’immatriculation tourisme

La procédure est assez lourde et comporte 11 étapes principales (informer le Comité à différents moments, transmettre des formulaires complétés au Comité, saisir les choix de chaque participant dans le Système FFR....)

Quelques points à retenir pour les participants :

- Le séjour (programme, coût...) doit être validé par le Comité avant de pouvoir être lancé
- Chaque participant devra signer un contrat en double exemplaire avec SPR
- Le prix du séjour mentionné sur le contrat est ferme et définitif (*aucun remboursement ou aucun complément de pourra être demandé*)
- Les assurances seront proposées à chaque participant à titre optionnel
- Une contribution EIT de quelques Euros / Participant est demandée par le Comité. Ce montant est variable selon le coût du séjour (*Exemple : 4€ pour un séjour entre 251 € et 400,99€*)
- Les indemnisations pour co-voiturage (A/R et sur place) sont à payer par les passagers directement aux conducteurs (*SPR indiquera les forfaits proposés par trajet*)

La prochaine équipe réfléchira au sujet.

L’ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h pour se retrouver autour du verre de l’amitié.

Durant ce moment convivial, nous avons pu nous remémorer nos sorties de l’année passé grâce aux diaporamas préparés par Brigitte Gamblin et Rémy François, que nous remercions vivement.

La Présidente de séance

Sabine Payen



La Secrétaire de séance

Jocelyne Gasnier

